
QUEL INTÉRÊT POUR L'ACHETEUR PUBLIC DE DE DOTER DE CRITÈRES DE PERFORMANCE ?



La mise en place de ces critères de performance (dans le cadre ou pas du guide interne sur la commande publique) présente plusieurs enjeux et intérêts majeurs pour la collectivité :



1. Améliorer la maîtrise et l'optimisation des achats :

- Permettre un suivi et une évaluation régulière de l'efficacité des procédures d'achat



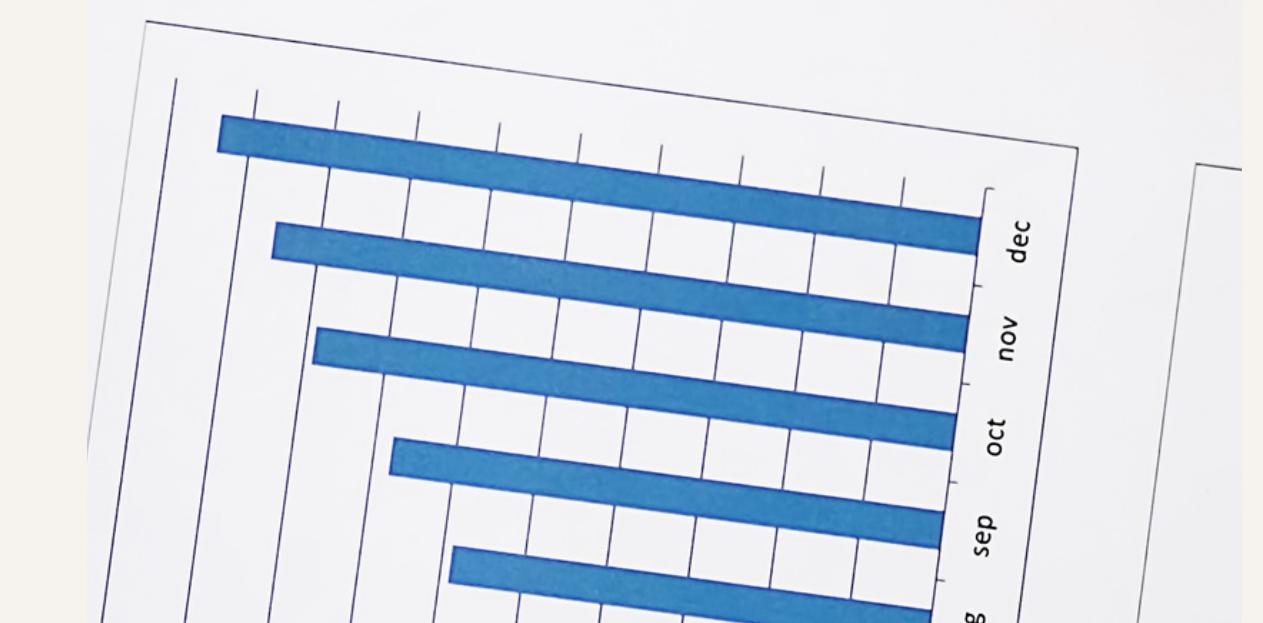
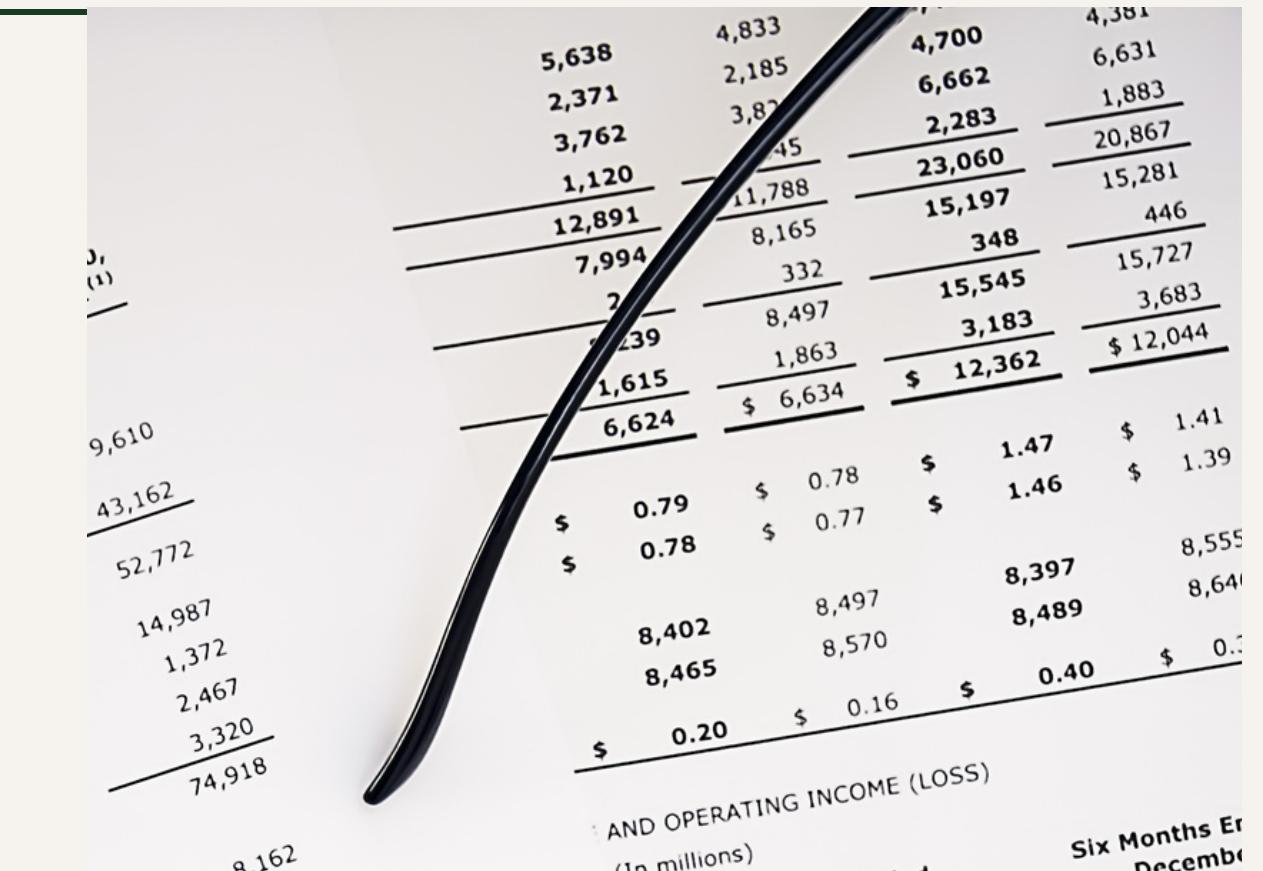
- Identifier les axes d'amélioration et mettre en place des plans d'actions ciblés



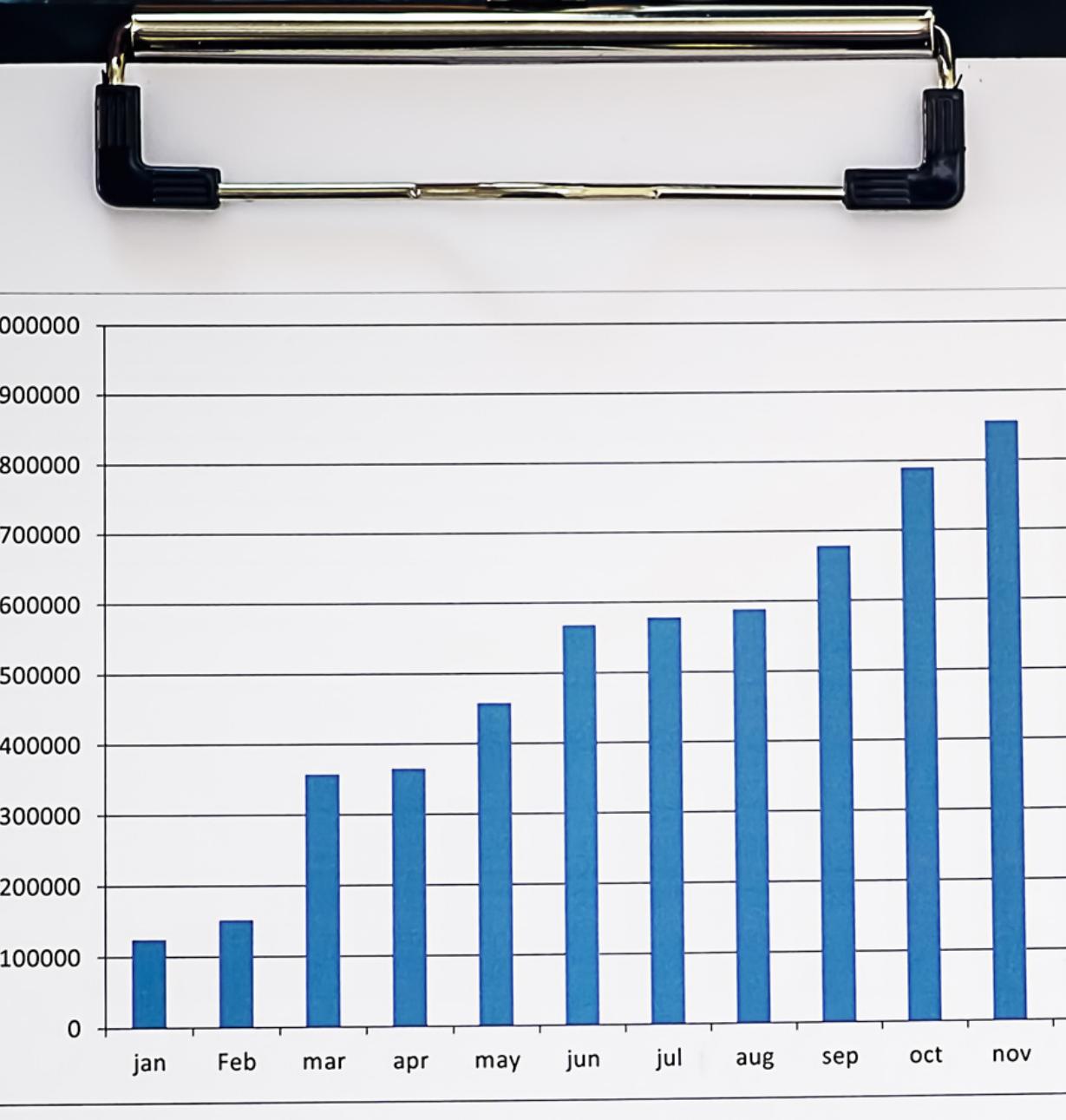
- Favoriser une gestion plus rigoureuse et performante de la commande publique

2. Renforcer la transparence et la traçabilité :

- Disposer
d'indicateurs
objectifs
pour rendre
compte de
la gestion
des achats



- Faciliter le contrôle et l'évaluation de la performance par les instances internes et externes



- Démontrer
l'engagement
de la
collectivité
en matière de
bonne gestion
publique

3. Professionnaliser la fonction achat :

- Outiller et responsabiliser les acheteurs dans le suivi de leurs performances



- Favoriser le développement des compétences et de l'expertise des équipes

- Valoriser le rôle stratégique de la fonction achat au sein de l'organisation



4. Piloter la stratégie d'achats de la collectivité

•

- Disposer d'un tableau de bord de pilotage des achats



- Orienter les choix d'achats en fonction des résultats et des priorités de la collectivité

- Contribuer
à
l'optimisation
budgétaire
et à la
maîtrise des
coûts



5. Répondre aux enjeux de développement durable :

- Mesurer
l'intégration
effective des
critères sociaux et
environnementaux



- Évaluer
l'impact des
achats sur la
responsabilité
sociétale de
la collectivité

- Mettre en place une politique d'achats responsables ambitieuse

